



## AVIS DE PROMULGATION

---

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-03 ENTENTE MODIFIANT L'ENTENTE PORTANT SUR L'ÉTABLISSEMENT DE LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE D'ALMA

---

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée que lors de la séance ordinaire du 03 avril 2023, le Conseil municipal de Lamarche a adopté le règlement 2023-03 modifiant l'entente portant sur l'établissement de la cour municipale commune de la Ville d'Alma,

**AVIS PUBLIC** est en outre donné que ledit règlement 2023-03 est disponible au bureau de la Municipalité de Lamarche situé 100 Principale à Lamarche, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le 03 avril 2023, tel qu'exigé

Donné à Lamarche, ce 3 -ème jour d'avril 2023

  
Hendrick M. Larouche  
Directeur général